

## ÉDITO

La pratique du vélo connaît un véritable engouement à l'échelle nationale et locale. Le Conseil général du Val-de-Marne a fait le choix d'une politique cyclable cohérente et ambitieuse, pour améliorer les aménagements cyclables et encourager la pratique du vélo. L'objectif : vous permettre de circuler plus aisément et en toute sécurité. Vivez le Val-de-Marne à vélo !

Christian Favier  
Sénateur, Président du Conseil général du Val-de-Marne



## Chiffres-clés



**75000**

DÉPLACEMENTS  
EN VÉLO CHAQUE  
JOUR DANS LE  
VAL-DE-MARNE

**200 KM**

DÉJÀ RÉALISÉS ET 20KM  
SUPPLÉMENTAIRES  
RÉALISÉS EN 2013

**8,5 M€**

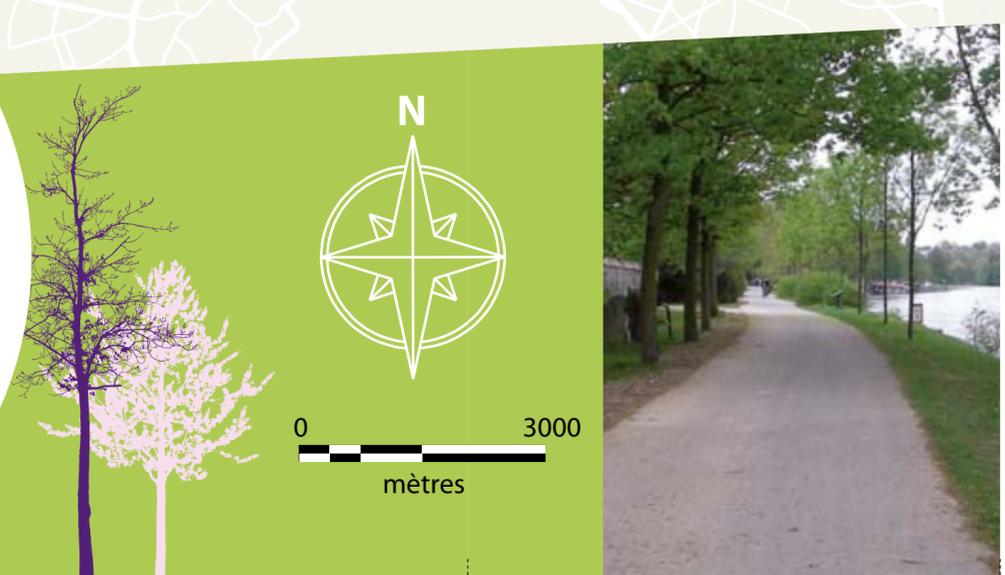
BUDGET DU CONSEIL GÉNÉRAL  
POUR LA POLITIQUE VÉLO  
POUR L'ANNÉE 2013

**500 KM**

DE PISTES CYCLABLES  
PRÉVUS AU SDIC  
(SCHEMA DIRECTEUR  
DES ITINERAIRES CYCLABLES)

## Légende

- Aménagements cyclables sur routes départementales
- - - Aménagements cyclables projetés sur routes départementales
- Aménagements cyclables sur routes communales ou nationales
- - - Aménagements cyclables projetés sur routes communales ou nationales
- Zones 30 et/ou double-sens cyclables
- Hôtels de ville
- Collèges
- Lycées
- Gares RCR
- Stations de métro
- + Hôpitaux - Cliniques



# Encourager la pratique du vélo



## FAIRE DU VÉLO UN MODE DE TRANSPORT AU QUOTIDIEN

Le Conseil général souhaite faire du vélo un mode de transport quotidien et une alternative durable à la voiture pour tous les déplacements de la vie courante : travail, courses, loisirs... Il met en place un réseau cyclable performant, facilitant les déplacements à vélo dans tout le département.

## FACILITER L'UTILISATION DU VÉLO

Les aménagements cyclables seuls ne sont pas suffisants pour développer la pratique régulière du vélo. La politique cyclable du Département vise aussi à simplifier l'utilisation du vélo pour tous les usagers, particulièrement en les aidant à se repérer grâce à une signalisation spécifique et en leur permettant de stationner leur vélo dans un endroit sûr (arceaux, parcs de stationnement).

## CRÉER UN VÉRITABLE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL D'ITINÉRAIRES CYCLABLES

Le Conseil général a adopté son Schéma départemental des itinéraires cyclables (SDIC) en 2009. Ce schéma marque la volonté de donner au vélo une place significative dans le développement de la mobilité des Val-de-Marnais. À terme, le réseau départemental des itinéraires cyclables fera **500 km**. Mais le Conseil général a identifié 27 itinéraires structurants à réaliser en priorité, soit **230 km**, pour offrir aux habitants du Val-de-Marne un réseau cyclable de qualité dès 2020.

## 27 itinéraires structurants, à réaliser d'ici 2020



## Légende

- 1 d'Arcueil à Vincennes
- 2 de Charenton-le-Pont au Perreux-sur-Marne
- 3 de l'Hay-les-Roses à Joinville-le-Pont
- 4 de Joinville-le-Pont au Plessis-Trevise
- 5 de Choisy-le-Roi à Villeneuve-le-Roi
- 6 de Saint-Maurice à Villeneuve-Saint-Georges
- 7 du Kremlin-Bicêtre à Rungis
- 8 de l'Hay-les-Roses à Sucy-en-Brie
- 9 de Maisons-Alfort à Perigny-sur-Yerres
- 10 de Gentilly à Fresnes
- 11 du Kremlin-Bicêtre à Fresnes
- 13 d'Ivry-sur-Seine à Ablon-sur-Seine
- 14 d'Alfortville à Villeneuve-Saint-Georges
- 15 d'Alfortville à Bry-sur-Marne
- 16 le Tour de Marne
- 17 de Villeneuve-Saint-Georges au Plessis-Trevise
- 18 de Boissy-Saint-Léger à la Queue-en-Brie
- 19 de Sucy-en-Brie à Santeny
- 20 de Champigny-sur-Marne à Sucy-en-Brie
- 21 de la Queue-en-Brie à Fontenay
- 22 de Vitry-sur-Seine (RD5) à Bry-sur-Marne
- 23 du Kremlin-Bicêtre à Chevilly-Larue
- 24 de Saint-Mandé à Val-de-Fontenay
- 25 d'Ivry-sur-Seine (Confluence) à Vitry-sur-Seine (Ardoines)
- 26 de Villeneuve-Saint-Georges à Antony
- 27 de Gentilly à Antony par Cachan



## LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU VÉLO

### FREINAGE

Tout vélo doit être muni de 2 freins efficaces.

### AVERTISSEUR SONORE

Une sonnette (timbre ou grelot) dont le son peut être entendu à 50m au moins. Le vélo est silencieux : la sonnette permet au cycliste de signaler sa présence.

### ÉCLAIRAGE

Un feu avant éclairant mais non éblouissant (jaune ou blanc) et un feu arrière visible. Indispensable pour être vu, particulièrement la nuit.

### SIGNALISATION VISUELLE

Des catadioptrés (systèmes réfléchissant la lumière) : au moins un blanc à l'avant, un rouge à l'arrière, un sur chaque pédale et deux sur les côtés. Ils permettent d'améliorer la visibilité du vélo.

## Sécurité à vélo



### RÈGLES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les cyclistes doivent respecter les règles de la sécurité routière et du code de la route

- > Ne pas raser les trottoirs ou les voitures en stationnement
- > Rouler sur les aménagements cyclables
- > Garder une distance d'un mètre au moins par rapport aux véhicules
- > Laisser la priorité aux piétons
- > Se positionner clairement sur la chaussée et garder sa trajectoire
- > Être particulièrement vigilant en cas d'intempéries (coups de vent, pluie, neige, brouillard, etc.)
- > Avertir de son changement de direction en tendant le bras

### Zone 30 et double-sens à vélo



> Dans les zones 30, le double-sens cyclable est de règle (sauf contre-indication)



> Ailleurs, les double-sens cyclables sont indiqués par une mention « sauf au vélo » sous les panneaux de sens interdit



> Ce panneau indique que les vélos qui souhaitent tourner à droite doivent respecter un cédez-le-passage

en Val-de-Marne  
à vélo



Et maintenant,  
bonne route !